

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 juin 2006 à 19 h
Salle paroissiale
425, de l'Église, 2^e étage
Cacouna

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 13 JUIN 2006 | |
| SÉANCE DE LA SOIRÉE | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU PARC PORTUAIRE DE GROS-CACOUNA..... | 1 |
| M. Jacques M. Michaud | |
| M. Bruno Gagnon | |
| Mme Marie-Josée Huot | |
| LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT..... | 8 |
| M. André Stainier | |
| Mme Marylène Thibault | |
| Mme CYNTHIA CALISIC..... | 12 |
| FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK..... | 14 |
| M. Roger De La Durantaye | |
| Mme LUCILLE BOUCHARD..... | 20 |
| CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP | 27 |
| M. Daniel Bérubé | |
| Mme Marie-Josée Huot | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE DU GRAND-PORTAGE..... | 32 |
| M. Gaëtan Malenfant | |
| Mme Marie-Hélène Gaudreault | |
| CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP | 37 |
| M. Normand Gervais | |
| M. GÉRARD MICHAUD..... | 41 |
| ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉBARDEURS, LOCAL 2033 | 45 |
| M. Damien Dubé | |
| M. Régis D'Amours | |
| M. GILLES NADEAU | 47 |
| NATURE QUÉBEC/UQCN | 49 |
| M. Harvey Mead | |
| M. Ron Tiffany | |
| DROIT DE RECTIFICATION | |
| Mme DANIELLE PITRE..... | 54 |
| MOT DE LA FIN | 56 |

SÉANCE DU 13 JUIN 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10

Alors ce soir, nous allons continuer les séances d'audience par les mémoires et les témoignages des gens qui ont désiré le faire devant la Commission. Alors les interventions de temps imparti est d'environ quinze (15) minutes pour la présentation et on peut se garder quelques petites minutes pour échanger avec les participants sur les mémoires ou demander des précisions sur leur mémoire.

15

Je vous demande également d'éviter toute manifestation d'approbation de désapprobation face aux opinions véhiculées dans les mémoires. Alors je vous demande votre collaboration sur ce point.

20

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU PARC PORTUAIRE DE GROS-CACOUNA

25

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans plus tarder, maintenant je vais inviter les premiers participants qui sont inscrits, alors j'invite la Commission de développement du parc portuaire de Gros-Cacouna, messieurs Jacques Michaud, Bruno Gagnon et madame Marie-Josée Huot.

30

Bonsoir monsieur Michaud.

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

35

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

40

À vous la parole.

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

45 Tout d'abord, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, un gros merci pour l'opportunité de vous présenter le mémoire de la corporation portuaire. Pour ce faire, ce soir, je suis accompagné du vice-président, monsieur Bruno Gagnon, et de Marie-Josée Huot qui est la secrétaire administrative de la corporation.

50 Pour ma part, je vais vous entretenir sur la mission de la Commission et un peu au niveau de ses activités.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR M. BRUNO GAGNON:

55

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3

Page 5, premier paragraphe fin

60 Maintenant, je vais aborder la question de la disponibilité du gaz en région. J'ai bien entendu vos commentaires hier par rapport au sujet, sauf qu'on ne peut pas l'ignorer. On comprend que ce sera analysé dans une autre phase, mais il n'en demeure pas moins que pour nous, cet élément-là, aujourd'hui et depuis dix (10) ans, est vraiment capital pour le développement de la région.

65

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

LECTURE DE LA CONCLUSION

70 **Page 6**

75 Je tiens à mentionner qu'on dépose un nouveau document ce soir qui est un cédérom sur la zone industrielle ou portuaire, un document que nous avons réalisé il y a quelques années, pour promouvoir l'infrastructure auprès de différents intervenants du Québec. Donc on va le déposer, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

80 Très bien. Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

Oui monsieur Michaud, vous voulez rajouter quelque chose?

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

85 Un gros merci pour votre écoute attentive.

PAR LE PRÉSIDENT:

90 Merci. Alors bien entendu, nous avons quelques questions, je vais laisser la parole à mon collègue.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

95 Je vais revenir à vos inquiétudes au sujet de la cohabitation avec les activités du port.

Vous nous dites que pour vous, les activités actuelles et celles à venir doivent être assurées, malgré la présence du terminal, or dans les documents du promoteur, au moins la cale sèche et puis une partie du bassin est dans le périmètre de sécurité du terminal méthanier.

100 Est-ce que d'une façon quelconque, ça modifie ou ça empêche le déroulement des activités actuelles ou la planification de nouvelles activités au port, d'après vous?

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

105 Absolument pas. Dans la partie est du port, à l'heure actuelle il y avait pas d'activité. Les rampes de déchargement sont situées du côté sud, et cette partie-là était prévue soit pour un lien avec la Côte-Nord et ce lien-là, dans les plans, se ferait plus près du côté sud.

110 Or ça nuit pas. Ce qu'on voulait pas, c'est que l'achalandage au niveau maritime durant la construction empêche par exemple de trafic régulier de venir au port, et l'étude nous a démontré de façon très claire qu'on peut faire avec sans que ça cause préjudice à n'importe quel promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

115 Quelle est l'utilité de la cale sèche alors?

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

120 La cale sèche avait été faite dans le temps pour faire les caissons pour la construction du port. Or il avait été déjà question, si on avait fait du transbordement, et il avait été question aussi d'un lien entre Cacouna et Tadoussac ou Baie-Sainte-Catherine, alors la cale sèche aurait été à ce moment-là utilisée pour un débarcadère. Mais c'est des projets du passé.

125 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vos principales préoccupations, tout à l'heure dans la page 4 de votre mémoire, vous dites, bon, sur une première évaluation, tout porte à croire qu'il n'y a pas de contrainte majeure, bon, vous l'avez répété plusieurs fois, à plusieurs reprises, mais plus particulièrement quelles seraient principalement les préoccupations? Ce serait comme, par exemple, si le chantier prendrait – un risque de congestion par exemple sur le chemin d'accès?

135 C'est quoi vos préoccupations potentielles néanmoins, même si vos premières évaluations semblent être rassurantes?

140 **PAR M. JACQUES M. MICHAUD:**

Je vais donner la parole à Bruno qui est un expert dans ces questions-là.

145 **PAR M. BRUNO GAGNON:**

On peut parler de délai d'attente pour des navires qui voudraient entrer au port. Ça, si on fait un exemple. On comprend quand même que lorsqu'on parle que l'étude de cohabitation qui a été réalisée, elle a tenu compte entre autres des données qui existaient. Et dans ce sens-là, le résultat de l'étude est concluant.

150 Cependant, quand on parle d'inquiétudes, c'est sûr que le port de mer, c'est un port de marchandises générales et dans ce sens-là, durant la construction, on ne veut pas que les opérations ou de développement futur, au niveau transbordement de marchandises générales, puissent être affectées par la construction.

155 Parce qu'il faut comprendre quand même que c'est toujours difficile de développer un port de mer, mais lorsqu'on attire quand même un client, avec quand même un volume, ce client-là aussi espère avoir quand même accès douze (12) mois par année et trois cent soixante-cinq (365) jours par année. Alors la portion construction, effectivement, nous a inquiétés pour la partie construction.

160 Cependant, avec l'ensemble des informations qui a été transmis et en fonction de l'étude de cohabitation, on est en mesure de dire que oui, il y a possibilité, lors de la construction, d'une cohabitation sans nécessairement nuire aux activités portuaires actuelles et
165 futures.

Cependant, je reviens sur le fait que Transports Canada aura un rôle primordial étant propriétaire et gestionnaire de l'infrastructure, aura un rôle primordial de coordonner entre autres l'ensemble des activités.

170

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous faites allusion, à la page 5, des remorqueurs. Bon, par exemple quatre (4) remorqueurs qui seraient basés en permanence à Cacouna, à ce moment-là ces remorqueurs-là s'installeraient à quel endroit d'après vous?

175

PAR M. BRUNO GAGNON:

Ce qui a été retenu, au moment où l'on se parle, en fait, ça se trouve à être à l'intérieur de la rade mais du côté nord, face au quai actuel, mais du côté nord, tout près du brise-lame.

180

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait cet endroit-là?

185

PAR M. BRUNO GAGNON:

Ce qui veut dire qu'à toutes fins pratiques, au niveau des manœuvres des navires en rentrant et sortant, c'est l'endroit en fait idéal pour eux.

190

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

195

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Au sujet de l'étude sur le cabotage, vous dites qu'elle se révèle positive, mais qu'il y a des conditions qui doivent être réunies. Est-ce que brièvement, on peut savoir quelles sont ces conditions ou est-ce que vous pouvez déposer l'étude sur le cabotage?

200

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

205

Oui, on peut déposer l'étude sur le cabotage.

Pour ce qui est des conditions, c'est sûr que la rampe de déchargement doit être aux frais de Transports Canada. Ça, c'est une condition essentielle.

210 Le trafic lui-même est rentable, mais pour les premières années, ça s'est jamais fait au niveau du fleuve, ce genre de transbordement là, alors il y a tout de même une période de rodage, et si c'était le promoteur qui devait faire la rampe de lancement, à ce moment-là il faudrait peut-être oublier.

215 Mais par contre, on a les assurances, on a rencontré le ministère, monsieur Cannon, qui a une oreille très très attentive à ça, et lorsqu'on aura des données un peu plus élaborées, il nous a promis une rencontre sur ce sujet.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

220 Ça va. Vous dites aussi que vous travaillez, vous êtes actif dans d'autres domaines, d'autres dossiers de développement, est-ce que c'est possible de nous dire lesquels?

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

225 En fait, les autres dossiers sont d'ordre privé. C'est difficile pour nous de nommer l'entreprise...

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

230 Sans nommer l'entreprise, grains, ciment?

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

235 Oui OK, c'est des dossiers novateurs. Bien là, si je dis le secteur, tout le monde va découvrir les entreprises, parce que c'est des grandes entreprises régionales qu'on a ici dans la région.

240 Je vous dirais des entreprises majeures dans des secteurs d'activités quand même traditionnelles qu'on a déjà ici, connues, par contre qui ont un projet novateur de transbordement, OK, donc pas du transbordement de façon régulière qu'on est habitué de voir.

245 Donc c'est des projets qui sont sous étude, qui sont sous analyse aussi, en train d'avoir des analyses de faisabilité. Dans ce sens-là, c'est ça, on peut pas nécessairement plus en dire.

250 Mais je vous dirais que depuis quand même une dizaine d'années, ces dernières années-ci ont été particulièrement actives, parce que des projets d'entreprises privées comme ça, novateurs, on n'en avait pas vraiment. C'est un port régional assez calme qui a connu de très bonnes années, mais ces dernières années, était quand même plutôt calme.

Ça fait qu'avec le projet de cabotage et deux-trois (2-3) projets privés, c'est quand même des années qui, pour nous, les années qui s'en viennent pourraient être des années assez intéressantes de diversification.

255 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Ça va.

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça va nous confirmer, c'est des projets de transbordement?

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

265 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est des entreprises existantes qui transiteraient par le port?

270

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

C'est en lien avec la mission du port de mer.

275

Je voudrais juste rajouter quelque chose par rapport à ce que vous avez demandé tout à l'heure à monsieur Michaud, par rapport aux démarches à faire pour le projet cabotage!

280 Je rajouterais, au-delà des éléments d'infrastructures, il y a l'élément important de tarification dans les ports régionaux, donc il y a un élément de modification de tarification au port de mer de Gros-Cacouna, pour pouvoir assurer la viabilité d'un service de cabotage. C'est donc un élément encore là d'ordre financier qui est à travailler avec notre gouvernement fédéral.

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Très bien. Alors je vous remercie pour votre présentation.

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

290

Merci encore une fois.

LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

295

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter Les amis de la vallée du Saint-Laurent, monsieur André Stainier.

300

Bonsoir monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

305

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

Je suis donc le président de l'organisme Les amis de la vallée du Saint-Laurent que j'ai eu l'occasion de vous présenter au cours de la première partie. Et j'ai avec moi madame Marylène Thibault qui est une architecte du paysage et une aménagiste du territoire.

310

Nous avons cherché à résumer notre mémoire de façon la plus drastique possible, en tenant compte de ce que vous avez pu prendre connaissance de sa version complète, si vous voulez bien.

315

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, troisième paragraphe, troisième ligne

Mais en en limitant le développement.

320

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 8, fin de la recommandation 2.7

325

Nous avons peu vu de choses dans les études d'impact et dans ce que nous avons entendu ou lu, peu de choses en matière de comparaison entre les terminaux méthaniers nouveaux ici au Québec, inconnus encore, et ceux qui existent ailleurs dans le monde, notamment dans des pays similaires.

330

Je passerai maintenant la parole à madame Thibault pour ce qui est de l'aménagement, de l'environnement et des usages.

PAR Mme MARYLÈNE THIBAUT:

335

Donc au niveau de l'aménagement et des impacts sur le paysage, pour nous, un impact important était au niveau de la jetée et du quai. Donc pour nous, on considère qu'il va y avoir

des impacts significatifs pour les résidents et les villégiateurs de Cacouna et des municipalités avoisinantes, ainsi que pour les randonneurs qui vont sur l'île de Gros-Cacouna et pour les navigateurs, les passagers et les plaisanciers.

340

Mais bon, on sait que c'est pas possible d'atténuer complètement la présence de ces structures, donc Les amis de la vallée du Saint-Laurent sont d'avis que le projet devra favoriser l'intégration des structures aux usages actuels ou potentiels du milieu, ainsi qu'améliorer leur aspect architectural et visuel. Alors comment!

345

L'une de nos recommandations, ce serait:

LECTURE DE LA RECOMMANDATION 3.1

350

Donc un lieu de rencontre, un lieu de sociabilité, un lieu pour un belvédère sur le fleuve.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 9, recommandation 3.3, deuxième ligne

355

Donc on peut penser au niveau de la structure, la sécurité, tout ça, du revêtement, on n'entrera pas dans les détails nécessairement.

LECTURE DU MÉMOIRE

360

Page 14, fin de la recommandation 5.1

De tous ces différents groupes que ça touche les activités de pêche, de plaisance, celles qu'on a nommées précédemment.

365

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 15, fin de la recommandation 5.3

370

Monsieur Stainier va terminer avec les mesures de compensation que nous proposons ainsi qu'une conclusion.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

375

LECTURE DU MÉMOIRE, page 16

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Merci monsieur Stainier pour votre mémoire.

 Je vais laisser la parole tout d'abord à mon collègue, monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

385 Dans vos recommandations, on en trouve une relative à l'extension du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, de valider la compatibilité avec. Est-ce que vous faites référence à une proposition d'agrandissement explicite ou c'est juste parce que c'est quelque chose qui est dans l'air?

390

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

 C'est de l'ordre du potentiel. Nous référons surtout au fait qu'à l'origine, lorsque le parc marin a été élaboré, lorsque le projet de parc marin a été élaboré, la question de son extension a été longtemps discutée, et une des thèses ou un des souhaits était que le parc marin s'étende jusqu'à la rive sud, de façon à protéger également les richesses fauniques et des milieux riverains sensibles de la rive sud. Ça n'a pas été retenu à ce moment-là.

395

 Mais on peut se dire que ce projet de parc marin se veut un projet évolutif avec le succès qu'il rencontre et la réussite qu'il représente, il ne peut pas être exclus, et nous souhaitons que la Commission s'informe, bien sûr ce n'était pas en notre pouvoir d'aller chercher cette information-là, mais nous avons voulu attirer l'attention sur le fait que c'est un des potentiels de développement possible en matière écologique dans la région ici et qu'il s'agirait d'en tenir compte.

405

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

 C'est bien, merci.

410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

415 Dans votre recommandation pour la justification du projet, vous demandez que le gouvernement mette en place des mesures pour que le gaz naturel ne soit pas un substitut à des énergies renouvelables ou aux mesures d'efficacité énergétique, mais au contraire soit utilisé pour remplacer des énergies plus polluantes.

420

Comment est-ce qu'on pourrait penser implanter une telle recommandation?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

425 C'est bien sûr que nous ne sommes pas spécialistes en matière de réglementation,
mais il nous semble que promouvoir une politique énergétique aussi construite, aussi structurée
que celle qui vient d'être émise montre que le gouvernement peut donner des orientations
fermes au développement des diverses énergies. Et comme je le disais, nous sommes un peu
430 inquiets, nous, de voir que le développement du gaz naturel et le développement de
l'exploitation pétrolière et gazière n'est pas limité dans cette politique énergétique.

Alors nous disons, il y a là quelque chose qui manque, et de même qu'on nous dit, on va
faire quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW) d'hydroélectricité, pourquoi le gouvernement
ne dit-il pas, le gaz naturel oui, là où il remplace des énergies plus polluantes, non là où on
435 pourrait utiliser les économies d'énergie ou les énergies plus propres? Pourquoi ça ne pourrait
pas être dans une politique énergétique comme d'autres choses le sont? C'est à ce niveau-là.

Et c'est à la fois par forme d'encouragement, par forme d'inscription dans la politique,
par forme d'avantages fiscaux, etc., etc. Si on avantage économiquement ou fiscalement
440 l'utilisation de gaz naturel en remplacement d'énergie plus polluante et qu'on le pénalise, par
exemple, là où il viendrait prendre la place d'une énergie déjà en place, d'hydroélectricité
concrètement déjà en place, qu'il serait pénalisé, il me semble, c'est pas le gouvernement qui
manque d'instruments de gouvernement, il nous semble.

445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une question sur votre recommandation 1.3 dans laquelle vous dites:

450 "Il est recommandé que si le projet Énergie Cacouna devait être autorisé, sa réalisation
effective ne soit autorisée qu'après l'évaluation des impacts environnementaux d'un projet de
gazoduc branché sur ce terminal et son autorisation."

Si je comprends bien, ce que vous voulez, ce serait, comme par exemple, disons que le
gouvernement est favorable au projet, il émettrait un décret favorable au projet de terminal,
455 mais le décret spécifierait que les certificats d'autorisation pour la construction ne seraient pas
émis tant que le projet de gazoduc serait passé non seulement devant un examen public,
comme par exemple du BAPE, mais aussi qu'il ait également reçu un avis favorable du même
conseil des ministres, du gouvernement?

460 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Oui, c'est bien dans ce sens-là. C'est que d'une part, nous ne voulons pas bloquer
l'évolution de ce qui s'étudie actuellement par votre Commission, d'une part, et puis nous

465 pensons que si on en arrive à ce que le gouvernement autorise le projet, tout en retardant sa
mise en œuvre, c'est un encouragement disons pour le promoteur; enfin, moi, je ne vois pas le
promoteur se mettre à construire un gazoduc avant d'être sûr de pouvoir faire le terminal. De
même, nous souhaitons aussi qu'ils ne se mettent pas à construire le terminal tant qu'il n'est
pas sûr d'avoir un gazoduc, parce que ce serait catastrophique pour la région d'avoir fait tous
ces travaux-là et puis d'avoir un terminal mort.

470
Donc il me semble, enfin, vous avez tout à fait compris le sens de notre
recommandation.

PAR LE PRÉSIDENT:

475
Très bien. Je vous remercie pour votre témoignage.

480

CYNTHIA CALISIC

PAR LE PRÉSIDENT:

485
Nous allons maintenant inviter madame Cynthia Calisic.

Bonsoir madame, à vous la parole.

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

490
Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, fin de la deuxième ligne

495
J'ajouterais que monsieur Al Gore vient d'ailleurs de sortir un film à ce sujet.

LECTURE DU MÉMOIRE

500
Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

505
Je vous remercie madame Calisic.

Une petite question! En page 2 de votre mémoire, vous dites:

"Ces derniers représentent plus de cinquante pour cent (50 %) de ma clientèle."

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

510

Oui, en saison estivale, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Pardon?

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

520

Pendant l'été, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, vous, vous opérez...

525

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

À L'Isle-Verte.

PAR LE PRÉSIDENT:

530

Vous louez différents, donc des kayaks...

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

535

Non, moi, j'ai une papeterie artisanale, je suis artisane. Donc je vends différents produits ici de ma production.

PAR LE PRÉSIDENT:

540

OK, c'est beau, merci beaucoup pour la précision.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

545

Étant donné que vous êtes impliquée dans la Société de conservation, la secrétaire de la Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte, quand vous parlez de la destruction de milieux sensibles que vous tentez de conserver, vous faites référence à quelle partie?

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

550 Bien, dans le dynamitage de la montagne, il y a le faucon pèlerin qui perche là, et on n'est pas sûr que c'est possible de déplacer des nids. C'en est un exemple. Je suis pas certain qu'ils vont revenir. Donc il y a plusieurs espèces.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

555 Est-ce qu'il y en a beaucoup?

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

560 Bien là, j'ai pas emmené tout ça avec moi aujourd'hui.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

565 Mais vous pensez spécifiquement à la partie de la montagne qui est touchée?

PAR Mme CYNTHIA CALISIC:

570 Oui. Dans le milieu marin, il y a les bélugas, il y a aussi les phoques qui vont sans doute être chassés de la région.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

575 OK, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Merci pour votre témoignage.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Nous allons maintenant inviter la Fédération québécoise du canot et du kayak, monsieur Roger De La Durantaye.

Bonsoir.

590 **PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:**

Je suis Roger De La Durantaye, je suis membre de la Fédération québécoise du canot et du kayak et suis aussi secrétaire de la Route bleue du sud de l'estuaire.

595 Dans un premier temps, je vous présenterai ce qu'est la Fédération québécoise, la Route bleue et le concept de sentier maritime. Ensuite, on s'attardera à voir les impacts sur la pratique du kayak de mer, s'il y a une jetée et justement, les infrastructures portuaires et finalement, on terminera en vous présentant les recommandations que nous suggérons afin de préserver la sécurité des kayakistes et la viabilité de la Route bleue.

600 La Fédération québécoise du canot et de kayak est un organisme qui a plus de quarante (40) ans. C'est un organisme qui ouvre l'accès surtout aux rivières et depuis, je dirais les dix (10) dernières années, se préoccupe plus particulièrement du kayak de mer.

605 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4, dernier paragraphe

610 La première Route bleue existante est la nôtre, celle finalement de la Route bleue du sud de l'estuaire. En fin de semaine, il y aura l'inauguration sur la rive nord d'une autre Route bleue, la Route bleue des baleines.

LECTURE DU MÉMOIRE

615 **Page 7, "Le guide bleu et les cartes"**

620 Nous publions un guide bleu qui fait la promotion d'une pratique sécuritaire du kayak et qui fait la promotion aussi de la conservation environnementale et des milieux sensibles, et on produit aussi des cartes topographiques à nos membres, afin qu'ils puissent planifier leurs sorties sur les différentes routes bleues.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, troisième paragraphe fin "... et des restaurateurs"

625 Vous n'êtes pas sans savoir que le kayak de mer est en croissance presque exponentielle au Québec, et une étude de la FQCK nous laisse savoir que d'ici les prochaines années, on compte au Québec un potentiel de seize mille (16 000) utilisateurs. Au Canada, déjà six cent soixante-quatre mille (664 000) utilisateurs et aux États-Unis où plusieurs routes existent dont la principale est au Maine, eux autres comptent environ sept virgule trois millions (7,3 M).

630

LECTURE DU MÉMOIRE

635 **Page 11, "L'impact sur la qualité de l'expérience", sixième ligne "...de l'impact minimal"**

Ce que les Anglais appellent "leave no trace".

LECTURE DU MÉMOIRE

640

Voilà, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

645

Monsieur De La Durantaye, nous vous remercions pour votre mémoire. Effectivement, la question de la sécurité des kayakistes est un sujet de préoccupation de la Commission.

Je vais commencer par des petites questions comme, par exemple, la saison du kayak, c'est de quelle période à quelle période?

650

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

On la considère de la fête, finalement que nous allons vivre bientôt, la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la Fête du travail. C'est le fort de la saison.

655

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté maintenant du périmètre de sécurité, quelle est la probabilité, par exemple vous dites, bon, il y aurait de l'information si les gens arrivent quelque part à Rivière-du-Loup ou de l'autre côté, ça correspondrait à un point d'arrêt obligatoire, parce que la question que je me pose, c'est, est-ce qu'il y a une probabilité que des kayakistes plus ou moins expérimentés soient pas vraiment au fait et se dirigent vers le terminal méthanier sans avoir bien été informés?

660

665

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

Oui, il y a cette éventualité-là. Dans la version longue de notre mémoire, nous avons suggéré qu'il y ait des panneaux indicateurs donc sur l'eau ou près finalement des lieux de débarquement ou de mise à l'eau des kayakistes, pour que tous ceux qui ne seraient pas membres de la Route bleue et qui l'emprunteraient ou pour ceux qui sont membres et qui auraient oublié finalement cet impact majeur là puissent être mis au courant.

670

C'est la santé de tous les kayakistes qui est en cause ici, parce que même s'ils ne décèdent pas à la suite d'un chavirement, ils peuvent se mettre sérieusement en danger par hypothermie, comme c'est arrivé d'ailleurs l'an dernier dans la zone de clapots au sud-ouest.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce que vous avez expliqué dans votre mémoire.

680 Jusqu'à maintenant, le promoteur a pas envisagé d'avoir comme genre d'embarcation d'assistance, on parlait même des remorqueurs en première partie de l'audience comme pouvant aller aviser les gens, surtout lorsqu'un méthanier s'approcherait, un remorqueur pourrait être utilisé pour dire aux gens de ne pas s'approcher.

685 Mais des remorqueurs sont de très grande taille pour des grands navires, et est-ce qu'une embarcation de plus petite dimension qui pourrait, non seulement aller aviser les gens qu'il y a un périmètre de sécurité, mais qui pourrait peut-être aussi assister les gens qui diraient, bien écoutez, est-ce que vous pouvez nous embarquer et nous emmener en sécurité!

690 Si le promoteur offrait un service comme ça, d'une embarcation qui pourrait non seulement viser les gens mais les assister pour éviter justement un accident éventuel, est-ce que ce serait une solution qui pourrait être intéressante pour vous?

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

695 Nous, on est ouvert à toute proposition qui pourrait aviser les kayakistes de cette voie de contournement là et qui pourrait justement éviter des événements fâcheux.

Alors si c'est une solution qui est viable, très certainement.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

705

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

710 On va continuer dans la même veine! Vous êtes ouvert à toutes solutions, préférez-vous une navette terrestre ou fluviale?

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

715 Bien, c'est sûr qu'une navette fluviale serait beaucoup plus intéressante pour nous. Alors ça nous évite finalement un transport terrestre, une mise à l'eau, ainsi de suite.

Mais je veux dire, si le transport terrestre reste la solution la plus pragmatique, bien, ça pourrait être le cas. C'est pour ça qu'on demandait qu'autant à l'est qu'à l'ouest, qu'il puisse y

720 avoir des campings rustiques aussi pour des gens qui n'auraient pas été avisés, qu'ils puissent finalement y passer peut-être la nuit, qu'ils puissent prendre de l'information, qu'on puisse les aviser correctement.

725 Tout ce qu'on recherche, nous, c'est que les gens soient rejoints, qu'ils soient mis au fait finalement de cette condition-là et qu'on puisse sauver des vies éventuellement. Alors la solution la plus pratique pourra être finalement celle qui sera retenue.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

730 Est-ce que selon vous, les mesures pourraient être différentes selon qu'il y a présence d'un navire au quai ou pas?

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

735 Bien, s'il y a présence d'un navire, la zone d'exclusion est encore plus grande et plus forte et nous expose encore plus.

740 Puis quand il y a pas de navire, même pour des gens, je dirais téméraires, il y a un danger réel là, parce qu'à ce moment-là, la zone d'exclusion est d'environ trois cent quelques mètres, par des conditions je dirais, des fois les conditions maritimes sont telles que même s'il y a pas de vent, simplement les effets de marée peuvent mettre quelqu'un en danger.

745 Donc je me dis, peu importe qu'il y ait navire ou pas, il faut prévoir une solution pour aviser les gens, atténuer leur témérité et faire en sorte qu'on puisse leur faire passer ce passage-là soit par voie maritime ou par voie terrestre.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Merci.

750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

755 Dans le développement de la voie bleue présentement, est-ce qu'il y a d'autres endroits où il y a des zones d'exclusion comme ça?

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

760 Non, ce serait le seul endroit actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Ce serait le seul endroit?

765

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

Oui.

770

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Combien il y a de kayakistes qui fréquentent cette région-ci présentement, est-ce que vous avez un estimé?

775

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

C'est dur à évaluer. Ceux qui sont membres de la Route bleue de l'an dernier, c'est cent soixante-dix (170) membres. Ici, on sait que le kayak de mer est en grande expansion.

780

Il y a plusieurs pourvoyeurs dans la région et ils affichent tous complets. Alors c'est difficile de mettre un chiffre exact, parce que s'ils ne sont pas membres de la Route bleue, il est difficile pour nous, je dirais, de les repérer.

785

Mais on voit, parce que nous sommes aussi des amateurs de kayak de mer et nous parcourons souvent le fleuve, on voit de plus en plus de gens. Et on fait surtout de l'information auprès de ces gens-là pour qu'ils se forment, qu'ils suivent les cours de la Fédération et qu'ils puissent justement être capables à tout le moins de se récupérer, pour être capables de lire un peu plus le fleuve. Mais pour vous donner un nombre exact, je ne sais pas.

790

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

OK.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur De La Durantaye, nous vous remercions.

800

PAR M. ROGER DE LA DURANTAYE:

C'est moi qui vous remercie.

805

LUCILLE BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter madame Lucille Bouchard.

810

Bonsoir madame Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

815

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir les gens du BAPE.

820

Moi, monsieur le Président, si vous me le permettez, le mémoire que j'ai fait parvenir, vous l'avez lu, puis j'avais ajouté des phrases mais par contre, je crois que je vais faire une intervention orale si ça vous dérange pas, parce que commencer à tout lire seize-dix-huit (16-18) pages, d'abord il va être dans l'Internet bientôt, ça fait que moi, je vais faire une intervention orale.

825

On va commencer par une chose qui est très importante. Même cet après-midi, j'avais des questions des enfants sur la rue, ils disaient, madame Bouchard, où il y a un port méthanier, est-ce qu'il y a encore de la faune, de la flore, des animaux marins? Bien là, j'ai dit, mes pauvres enfants, écoutez, m'a vous dire quelque chose!

830

Premièrement, il y a presque plus de monde, parce que c'est pas vivable trop trop. La flore, la faune, les animaux marins, terminé! Ça, il faudrait que ce soit clair, parce qu'ou il y a des ports méthaniers, il n'y a plus de flore, de faune, d'animaux marins, des centres d'interprétation. On parle de ça aux Jardins de Métis, mais on parle pas de ça où il y a un port méthanier!

835

En tout cas, moi, c'est un point que j'aimerais qu'on s'entente beaucoup là-dessus, parce que là, tu sais, les gens, il ne faut pas les induire en erreur! Les gens, ils sont là, ils sont pas dans le futur, ils sont là au présent, ils nous posent des questions, il faut leur répondre aux vraies questions.

840

Bon, j'irai pas plus loin là-dessus. Moi, c'est clair dans ma tête, je suis toujours sur le terrain, monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Moi, mes trois (3) lettres, c'est SLT, sur le terrain! Les centres d'enfouissement, les élevages de bovins, de porcs, je vais partout, puis je suis bien accueillie partout, parce que je présente poliment, je demande, puis je m'informe, puis j'apprends des choses, c'est pas croyable. Je pense que j'ai un bac en

845

environnement! Ça fait douze (12) ans que je fais ça, ça va très bien.

Maintenant, on va parler de la navigation sur le Saint-Laurent. On en a entendu parler un peu cet après-midi, mais je vais vous dire la raison pourquoi j'ai décidé de fonctionner comme ça ce soir. C'est que depuis la première journée, j'ai écouté tout ce qui s'est présenté, puis j'ai appris beaucoup, puis il y a des choses qui sont venues me chercher, nous chercher tous, des choses qui sont dites, il y a des choses qui sont non dites, il y a des choses, puis ça m'a appliqué à faire six (6) pages vite à l'heure du souper. J'ai presque la crampe de l'écrivain qu'ils appellent, mais en tout cas, je l'ai fait pareil!

Le Saint-Laurent, il y a des précautions suffisantes qui doivent être prises. Premièrement, soixante-dix pour cent (70 %) de la population québécoise vit à proximité des rives du Saint-Laurent. La moitié de ces riverains s'approvisionnent en eau potable dans le fleuve. D'autre part, plus de dix milliards (10 G\$) ont été investis dans la dépollution et la protection du fleuve et de ses habitats au cours de la dernière décennie.

Pour minimiser les risques et rendre la circulation maritime la plus sécuritaires possible, toutes sortes de précautions sont donc prises. Il existe un réseau de balises le long de la voie navigable, à certains endroits les navires doivent aussi se rapporter à la Garde côtière pour faire connaître leur position et obtenir diverses autorisations.

De plus, certains d'entre eux sont obligés de recourir aux services de pilotes brevetés entre les Escoumins et Montréal. Ça, je tiens pas ça de moi, là, c'est une information, vous pouvez la prendre vous aussi, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Et à partir des Escoumins jusqu'au détroit de Cabot, entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, le pilote Émile Lebas nous donne comme information: en 96, le Saint-Laurent était encore le théâtre de cent soixante et un (161) incidents de pollution dont cinquante-six (56) d'origine navale. Selon les données officielles de la Garde côtière, les responsables des déversements sont surtout les pétroliers, de nous dire, c'est ce qu'il nous a dit, monsieur Claude Rivet, coordonnateur régional des interventions d'énergie à Environnement Canada. En réalité, le plus souvent, ce sont d'autres types de navires, des cargos, des vraquiers, des fois des minéraliers, mais c'est plutôt rare, c'est pesant. Notamment mais aussi des bateaux de plaisance à l'occasion.

Un exemple typique: un cargo qui laisse échapper deux cents litres (200 l) de pétrole à l'eau lors d'une opération de pompage, il y a aussi beaucoup de déversements d'origine inconnue. Comme cette nappe de mazout de près de quatre mille litres (4000 l) qui s'est promenée au large de Rimouski en 92. On l'a vue longtemps se promener. Gordon Walsh de Pêches et Océans Canada.

Il arrive que les stratégies de récupération ne puissent être déployées avant quatre (4) ou six (6) heures. Le SIMEC que monsieur Pierre Samson nous dit, est le directeur, il se garde bien de nous promettre en dedans de quatre (4) à six (6) heures, il ne promet pas plus que ça,

890 de nous promettre l'impossible, parce qu'il dit qu'en dedans de ça, ça serait peut-être parler de l'impossible.

895 La zone d'exclusion maintenant! Il y a une zone d'exclusion obligatoire lors de construction de ports méthaniers. Lors de la construction du port méthanier du grand Cacouna, du port de mer de Gros-Cacouna, pour dire comme dans ce temps-là, en 81, la zone d'exclusion, par le rapport du BAPE, demandait une zone de seize kilomètres (16 km) versus les habitations. Je vous ai cité une phrase, là, projet de méthanier de Gros-Cacouna 81. On a ça, là, c'est ça qu'ils disent, seize kilomètres (16 km).

900 "Le nuage de vapeur, s'il ne s'enflamme pas, apparemment pourra s'étendre jusqu'à huit kilomètres (8 km) du lieu du déversement avant qu'il soit dispersé au point où il n'y aurait plus de risque d'inflammabilité."

905 Environnement Canada toujours nous dit que les valeurs prévues, les valeurs observées peuvent être le double des valeurs calculées.

910 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, par exemple un facteur de sécurité de deux (2) prolongerait le rayon de danger estimé par les requérants jusqu'à Rivière-du-Loup. Environnement Canada.

915 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, en 2006, nous savons tous que ces mesures de sécurité sont beaucoup plus grandes, devraient être beaucoup plus grandes à cause des changements climatiques, de la fragilisation de la planète. On a beau dire ce qu'on voudra, on va vivre avec ça. Ça donne rien de pelleter ça ailleurs puis d'essayer de s'endormir, il y a rien d'énervant là-dedans, gardons-nous les masques nécessaires dans nos maisons, du cannage, des choses, on va voir quand ça va arriver, mais par contre, allons pas s'installer quelque chose de plus dangereux.

920 J'étais à dire que la sécurité devrait être beaucoup plus grande. Sinon, c'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial la zone d'exclusion pour Gros-Cacouna de treize kilomètres (13 km) versus les habitations. La même zone d'exclusion vient d'être adoptée aux États-Unis, je vais vous dire les causes, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

925 Depuis notre visite du mois de novembre du port méthanier d'Everett à Boston, celui-ci est à peu près à deux kilomètres point neuf (2,9 km), j'avais pas mon GPS pour le mesurer, mais c'est ce qu'on m'a dit. Monsieur le maire de Boston m'a dit, c'est à peu près deux kilomètres point neuf (2,9 km). Mais les gens qui sont près sont tannés. Non, c'est pas le bon mot! Ils sont engourdis, tannés de mettre des bouchons pour dormir, tannés de se faire réveiller dans la nuit, la débandade du méthanier qui arrive avec les sirènes, les policiers.

930

C'est sûr, c'est dangereux, c'est compréhensible qu'il faut qu'il y ait des mesures de sécurité. Je le comprends, je suis allée. Il en est arrivé un méthanier. Je pensais que c'était un condo qui arrivait, moi, c'est sur l'océan, eux autres, c'est pas sur le Saint-Laurent, puis là, il approche d'eux autres, trop près.

935

Dernièrement, le maire de Boston, avec tous les contribuables de l'État, ont levé une injonction au promoteur de cesser les activités immédiatement, cause de santé des gens. Les enfants, de l'asthme. Les plus vieux, c'est des A.C.V., la nervosité, c'est plus vivable. Je sais, je suis allée deux (2) jours, moi.

940

Aussi, on nous a dit, le maire de Boston nous dit, avec toute l'information qu'on a entendu parler, ça fait tellement longtemps qu'on parle du port méthanier qui va s'établir dans l'Est du Québec à Gros-Cacouna, à Lévis, à Beaumont, on garroche une place et l'autre, on essaie tout le temps, ça passe pas, on se relance à l'autre place! Il dit, ça nous a ouvert les yeux, on s'est mis à faire des pétitions. On a demandé de le tasser. Pas question, il y a trop de vagues, c'est au large.

945

Tous les autres ports méthaniers aux États-Unis sont au large, monsieur le Président, messieurs les Commissaires. C'est le seul qui est près des habitations. Les autres, là, c'est pas la rivière du Saint-Laurent ici en arrière, là. Bien là, je sais pas si elle est en arrière ou en avant, en tout cas! Elle est de l'autre côté.

950

Mais je veux dire, de Rimouski à Lévis, on a beau dire qu'est-ce qu'on veut, moi, j'étais dans le Nouveau-Québec, je suis allée à la pêche sur un lac qui était deux (2) fois plus large que ça. Le Caril, nommez-moi-z-en, je vais vous en nommer des lacs. Ici, c'est une rivière. Je vois mal un méthanier monter ici. Il va arriver qu'est-ce que je viens de noter en haut, qu'ils m'ont dit pour la navigation.

955

En tout cas, c'est les dernières nouvelles de Boston. Les gens sont confiants. C'est sûr que ça sera pas demain matin, là, mais les marches sont en cours. Donc ça nous fait réfléchir, nous.

960

C'est pour toutes ces raisons qu'on demande une zone obligatoire de treize kilomètres (13 km) d'exclusion qui est une zone de sécurité pour nos santés, pour la qualité de vie. Je peux vous dire en passant, monsieur le Commissaire – monsieur le Président, excusez-moi, j'ai failli vous passer après les commissaires!

965

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, ce que je voulais vous dire, c'est que durant trente (30) ans, j'ai travaillé dans des mines, un milieu très polluant par le bruit, les mêmes compresseurs qui sont utilisés dans les ports méthaniers. Mon conjoint est pas ici ce soir, il a plus d'oreilles depuis quarante-deux (42) ans, il a soixante-sept (67). Ça, ça coupe une vie. Il travaillait à trois kilomètres (3 km) de ces mêmes compresseurs. Ça a pris quatre (4) ans avant qu'on fasse venir la CSST, qu'on place des bouchons. Moi, j'ai travaillé avec des

970

975 bouchons, un quart de travail avec des bouchons puis un masque, un chapeau, selon les points où on était.

980 Quand on sortait le soir, je vous dis que les bouchons prenaient le bord de la poubelle, ça allait vite, on se faisait pas prier. Le lendemain matin, on en avait des neufs, c'était normal. Toute la journée qu'ils sont dans les oreilles!

985 Mais ce que je veux finir par dire avec ça, après on prenait une douche, on sortait, on s'en allait à dix-huit kilomètres (18 km), un vrai chez-nous, une vraie place, un paradis, des oiseaux, de la pêche, la mine "that's it" c'était terminé! Ça, c'était vrai, c'était une vraie vie qu'on faisait là. On demande la même chose ici.

990 Ici, on vit à un kilomètre point neuf (1,9 km), deux kilomètres point deux (2,2 km), deux point quatre (2,4 km), trois point deux (3,2 km), trois point un (3,1 km), Rivière-du-Loup sept (7 km), je voyais monsieur le maire cet après-midi, c'est pas grave, ça va être bon pour Rivière-du-Loup. Il est juste à sept kilomètres (7 km). S'il arrive quelque chose, nous autres, on est grillé en partant puis lui va commencer à tousser dans cinq (5) minutes! C'est clair, il faut être réaliste aussi, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Madame Bouchard, je vous demanderais par contre de pas commenter les mémoires précédents!

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

1000 Oui, je m'excuse monsieur le Président, je commenterai plus rien, je vous le promets.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 S'il vous plaît, j'aimerais aussi que les gens demeurent calmes dans la salle s'il vous plaît.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

1010 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, le groupe TERMPOL rendra leur étude deux (2) mois après que vous, vous avez vu nos mémoires, vous aurez fait vos études, sincèrement, c'est une méthode qui coïncide comme politique. C'est notre point de vue.

1015 Je peux pas terminer ce soir, parce que c'est un engagement moral, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, le BAPE du 25 septembre 2005, à cinquante-sept point un pour cent (57,1 %) qu'on entend dire à tous les jours, on voudrait vous donner beaucoup d'information, très important. Ce BAPE, premièrement, était prématuré.

Deuxièmement, on était en état de fusion entre les deux (2) Cacouna, qui causait déjà une certaine friction, puis un (1) ou deux (2) mois avant, il était question qu'on se fasse presque aller vers Rivière-du-Loup. On a rien contre eux autres, mais c'est toutes des frictions qu'on avait.

Le BAPE arrive dans l'enchevêtrement vite vite, on vote, il y avait beaucoup de désinformation sur le port méthanier qui se véhiculait à la radio régionale, à la télévision, dans les journaux. C'est bon, il y a de l'argent, c'est des dollars, des millions. Les millions étaient déjà séparés, monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Le projet existe même pas.

Et qu'est-ce qui se passe, au village on vote, parce qu'il y avait village et paroisse dans le temps. On vote, parce que monsieur le maire du village, notre maire, applique la loi sur les municipalités lors d'un référendum. À la paroisse, monsieur le maire de la paroisse n'applique pas la loi des référendums pour les municipalités, la Loi 39.7, en tout cas, elle m'a coûté trente-neuf et quatre-vingt-quinze (39,95 \$)! Excusez, j'ai commenté encore une fois, je m'excuse, monsieur le Président. Ça s'en va tout seul, vous savez.

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, cette loi-là, les gens de la paroisse qui demeurent à un point cinq (1,5 km), deux point neuf (2,9 km), deux point cinq (2,5 km), deux point dix (2,10 km), j'ai pris au moins vingt-cinq (25) points de GPS versus les gens de la paroisse. Moi, je me mets à leur place le soir du référendum. Il y a un projet. Nous, on est à un point cinq (1,5 km), deux point neuf (2,9 km), on n'a pas le droit de vote, en 2006, c'est inacceptable. On appelle ça un référendum bidon!

De toute façon, après que la fusion a été faite, les gens, on s'est dit en nous autres mêmes, on manque d'information. Ça a pas de bon sens d'être désinformé toujours comme ça. Quand on vient me parler, là, je reviens là-dessus, de faune, de flore, d'animaux marins, un port méthanier, de centre d'interprétation, allons chercher des biologistes d'Environnement Canada, Environnement Québec, il y en a pas un qui va se présenter parce qu'ils savent que c'est pas vrai.

Même les personnes sont pas capables d'y habiter aussi près qu'on est, nous. Moi, je suis à deux kilomètres point deux (2,2 km). On va en avoir des bateaux au port, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, on va faire le marketing nous-mêmes. Il en vient des bateaux, il y en a un qui est parti avec du papier, l'autre, les matelots ont sacré le camp – bon excusez, vous voyez encore, je suis encore à côté de la coche! Je m'excuse.

Ça a retardé un autre bateau. On en a perdu un en réalité. Mais c'est pas grave, on va le récupérer.

Quand on fait du marketing, il y en a des bateaux au port. On a des projets plein la tête. On a un projet de bloc appartements de personnes autonomes, avec piscine eau de mer chauffée près du fleuve. Nos jeunes à Cacouna vont aller nager, nous autres, les vieux, on va y

1060 aller aussi. On aura moins d'arthrose, ça va nous faire du bien à tout le monde, on va désengorger les urgences! Monsieur Couillard va être très fier, monsieur Charest aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Je vous demanderais de conclure, madame Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

1070 Oui, je vais conclure. J'allais là-dessus, monsieur le Président. Justement, j'étais rendue là! Je reprenais mon souffle un peu, j'ai même pas eu le temps de boire une gorgée d'eau.

1075 Ce que je voulais vous dire, c'est qu'on a commencé à faire de l'information. Ça fait huit (8) mois, disons Vision Cacouna qui sont un groupe de gens formidables. C'est pas parce que je veux leur envoyer des fleurs ce soir, ces gens-là ont certainement de l'énergie renouvelable, parce qu'après leur journée de travail, ramasser des dossiers, préparer toutes sortes de choses, ils travaillent arduement, on est dans le même sens. On a commencé à faire de l'information.

1080 On s'est aperçu que les gens du Gros-Cacouna ont commencé à se reparler entre voisins, ont commencé à se saluer, un petit bonjour, un petit sourire. On a dit, l'information commence à rentrer, la vraie information. Il faut dire les vraies choses. Après les gens décident.

1085 On va faire n'importe quoi, monsieur le Président, pas n'importe quoi je veux dire, on va aller dans les normes, là, mais on est prêt à tout faire pour défendre notre coin de pays idyllique. Je reprends les mots de monsieur Gaumont, c'est un coin de pays que tout le monde voudrait avoir, puis on peut pas tous les accueillir, on voudrait bien le faire, mais on peut pas.

1090 Demain matin, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, cinq heures trente (5 h 30), on s'en va sur le premier belvédère sur le mont Cacouna. Voulez-vous voir des phoques gris? Cinq heures trente (5 h 30). Non, je vous dis ça comme ça, je sais que c'est trop de bonne heure, parce qu'on vous fait coucher tard, c'est vrai. On le comprend. Moi, je vais essayer d'y aller.

1095 Ce matin, j'ai manqué ma "shot", mais demain matin, je vais y aller.

1100 Je vais conclure là-dessus, monsieur le Président. Puis de toute façon, vous avez le mémoire, mon mémoire qu'on a déposé, c'est les gens du grand Cacouna et des alentours, qui comprend tout l'est du Québec.

1105

Puis moi, je fais la Côte-Nord aussi, puis je peux vous assurer, autant du côté nord du fleuve que du côté sud, le fleuve est en désintox depuis janvier 2006, on a décidé qu'il va y rester. C'est pas le gouvernement qui a mis ça, c'est nous, les citoyens, parce qu'on y tient à notre fleuve.

Merci monsieur le Président, merci messieurs les Commissaires.

1110

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Bouchard.

1115

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Vous avez pas de questions?

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, votre témoignage était très clair.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP

1125

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, j'appelle monsieur Daniel Bérubé et madame Marie-Josée Huot.

1130

Bonsoir. À vous la parole.

PAR M. DANIEL BÉRUBÉ:

1135

Merci. Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Merci de nous permettre de présenter notre mémoire. C'est sûr qu'on va en faire un résumé, parce que vous avez déjà reçu une copie du document en question.

LECTURE DU MÉMOIRE

1140

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

Bonsoir. Donc je vais vous séparer en deux (2), comme vous avez vu dans le mémoire, on a une partie participation locale, c'est-à-dire qu'est-ce que le milieu, comment qu'il peut contribuer à ce projet-là et d'autre part, les retombées économiques.

1145 Donc la participation locale, c'est sûr qu'il y a quand même eu des appuis précieux qui ont été donnés à ce projet-là dans le milieu, bon, on parle du référendum, on parle d'élus, de chefs d'entreprises, de présidents d'organisations de la MRC de Rivière-du-Loup qui se sont exprimés publiquement en faveur du projet.

1150 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 5**

Page 6, troisième paragraphe fin

1155 Donc ce sont souvent des gens qui demeurent ici dans la région mais qui sont appelés mobiles partout au Québec, qui vont revenir ici dans la région travailler sur ce chantier.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, deuxième paragraphe, septième ligne

1160 Puisque ça doit se préparer quelques mois d'avance.

LECTURE DU MÉMOIRE

1165 **Page 7, deuxième paragraphe fin**

 Donc ce qu'on dit, dépendamment des résultats, du bassin de main-d'œuvre disponible, à ce moment-là dès l'automne, on pourra voir avec les institutions de formation quels sont les besoins de formation de main-d'œuvre supplémentaire.

1170 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 8, début

1175 Un autre élément d'une participation locale, c'est l'utilisation du port de mer de Gros-Cacouna. Je vous fais fi de la description, il y a eu quelques mémoires qui en ont parlé.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, troisième paragraphe

1180 **Page 8, 4.1.4 "Offre de chambres et de logements"**

 Une autre participation locale aussi, c'est une offre de chambre et de logement que nous avons dans la région. Souvent, quand on parle de chantier, on parle de retombées significatives pour cet élément-là.

1185 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 12, 4.2.4 "Accès possible au gaz naturel"

1190 Moi aussi, je vous signale que j'ai entendu votre message là-dessus. Je rajouterais l'élément complémentaire probablement de l'étude que nous avons fait faire par la firme NORAM principalement.

LECTURE DU MÉMOIRE

1195

Page 13, fin

 Je vais laisser faire la description aussi de la région par rapport aux différentes routes d'accès, etc., son accessibilité que j'ai détaillée plus dans le mémoire.

1200

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 14, 5 "Impacts d'intégration à l'industrie touristique"

1205 Maintenant, nous avons osé un peu parler d'impacts d'intégration à l'industrie touristique, même si ce n'est pas nécessairement un secteur d'activité où nous sommes spécialisés, mais nous l'avons quand même abordé.

LECTURE DU MÉMOIRE

1210

PAR M. DANIEL BÉRUBÉ:

 Monsieur le Président, je me permettrais, pour conclure la présentation, c'est quelques phrases!

1215

LECTURE DE LA CONCLUSION, page 16

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Monsieur Bérubé, madame Huot, merci pour votre mémoire. Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1225 Il y a beaucoup d'individus et de groupes qui ont manifesté un intérêt pour évidemment participer à l'élaboration de ce projet-là s'il est autorisé. Évidemment, les entreprises de la région sont de petite taille par rapport à ce projet-là, puis il y a pas personne non plus qui a identifié vraiment un groupe ou un mécanisme par lequel cette coordination-là pourrait se faire, c'est-à-dire comment les entreprises locales pourraient être intéressées en prenant
1230 probablement des lots d'un travail plus grand.

Est-ce que le CLD, lui pourrait jouer ce rôle-là?

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

1235 Oui, exactement. Bien en fait, dans les trois (3) engagements, ça en faisait partie. Vous parlez de sous-traitance, OK, exactement.

1240 Donc c'est sûr, c'est des éléments qu'on a déjà commencé à discuter, parce que ce sont des éléments que si jamais le projet a les autorisations, ça va aller très vite. Et là, on va être déjà en retard à ce moment-là.

1245 Donc on a déjà abordé le sujet, il y a déjà des choses sur la table. Oui, le CLD va assumer un leadership par rapport à la diffusion d'information de différentes façons. Les façons sont en train de se discuter, comment ça peut se faire.

Bien sûr ce projet-là, on parle du chantier de construction, on parle de spécialités sur le chantier, mais également d'achat de fournitures diverses et, je vous dirais aussi, de sous-traitance spécialisée mais pas toujours.

1250 Donc il va falloir prendre le temps de regarder chaque élément d'appel d'offres du chargé de projet à ce moment-là pour pouvoir bien sûr faire des liens et je vous dirais pas juste des liens locaux, quand je parle locaux, c'est MRC de Rivière-du-Loup, mais des liens régionaux avec le Bas-Saint-Laurent.

1255 Il y a des choses qu'il y a dans le Bas-Saint-Laurent ailleurs que dans la MRC de Rivière-du-Loup et qu'il faut en faire profiter. Et bien sûr par la suite, il y aura un regard sur le Québec en entier.

1260 Mais les promoteurs sont tout à fait intéressés à ce qu'on regarde principalement la région plus immédiate de Cacouna, on élargit à la MRC de Rivière-du-Loup et Bas-Saint-Laurent. Donc il y aura des activités.

1265 Il s'est déjà fait au Québec, dans certaines régions, dans des grands chantiers, des salons, c'est des choses possibles, c'est d'ordre plus public, mais il y aura aussi des choses très très visées, très ciblées avec des entreprises particulières.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1270 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Très bien. Sur les travailleurs locaux, vous estimiez, en page 6, votre estimé était de vingt-deux pour cent (22 %) de la demande de pointe en cours de construction pourrait être comblé, mais un petit peu plus loin dans l'autre paragraphe, vous disiez que par contre, plusieurs travailleurs de la construction – non, c'est pas ici!

1280 Vous faisiez allusion que des travailleurs qui sont actuellement hors de la région pourraient revenir. Donc ça, vous les comptez dans le vingt-deux pour cent (22 %) ou ce serait des travailleurs en plus du vingt-deux pour cent (22 %), ces travailleurs-là qui reviendraient?

PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:

1285 En fait, le vingt-deux pour cent (22 %) nous appartient pas, c'est un pourcentage d'Énergie Cacouna. C'est une évaluation qu'ils ont faite.

1290 C'est sûr, pour ma part, ils faisaient partie du vingt-deux pour cent (22 %), parce qu'on n'est même pas capable de confirmer un nombre à l'heure actuelle. Déjà la CCQ nous dit qu'il y a un bassin important de main-d'œuvre, que quand se passent ces grands chantiers là, dans des lieux de résidence de travailleurs, ces travailleurs-là de façon naturelle reviennent. Ils ont des données de travailleurs, mais c'est beaucoup trop tôt pour nous dire le bassin disponible.

1295 De un, le projet est pas autorisé, et de deux, une fois qu'il va être autorisé, bon, donc là, ça va se passer quelques mois avant la construction, là, ça va être plus facile.

1300 Ça fait que nous autres, comme CLD, on n'est pas capable de dire, aïe, cent (100), deux cents (200), trois cents (300), quatre cents (400) personnes avec leur carte de compétence, parce qu'on parle bien sûr de gens avec des cartes de compétence, vont pouvoir revenir travailler chez eux. On peut pas pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 Très bien. Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

Nous allons maintenant faire une pause d'une quinzaine de minutes, donc nous allons reprendre à vingt et une heures vingt (21 h 20) avec le Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage, monsieur Gaëtan Malenfant.

1310

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE
DU GRAND-PORTAGE

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous reprenons!

1320

PAR M. GAËTAN MALENFANT:

Bonsoir.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir. Si vous voulez identifier la personne qui est avec vous.

PAR M. GAËTAN MALENFANT:

1330

Marie-Hélène Gaudreault, c'est la personne qui a travaillé pour le CRIE, qui a rédigé le mémoire.

1335

Donc le Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage, c'est un organisme à but non lucratif voué à la promotion d'une société plus écologique essentiellement basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources, pour une meilleure qualité de vie des personnes.

1340

Notre organisme est composé d'un conseil d'administration de sept (7) membres et compte bon an mal an une soixantaine de membres individuels.

1345

Alors ce soir, nous allons vous présenter une synthèse, environ quatre (4) pages de notre mémoire qui en compte soixante-soixante-dix (60-70). Donc on va faire ça quand même assez rapidement pour vous permettre peut-être de poser certaines questions.

Alors Marie-Hélène va faire la lecture.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE GAUDREULT:

1350

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

LECTURE DU MÉMOIRE

1355

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour votre présentation.

1360

Monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1365

Vous parlez des sources alternatives d'approvisionnement en gaz naturel, pourriez-vous être un peu plus spécifique à ce sujet-là? Parce que la presque totalité du gaz présentement consommé au Québec provient de l'Alberta, alors quelles seraient les autres sources potentielles significatives?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE GAUDREAU:

1370

Oui, à ce sujet-là, monsieur Bernard, je vous référerai à notre mémoire en page 21, le point 1.3.2, on traite spécifiquement de cette question-là.

1375

Entre autres, c'est qu'on soulignait dans notre mémoire que le promoteur rejette, nous propose des alternatives d'approvisionnement sur le continent, par exemple les Maritimes ou les États-Unis, et finalement il rejette ces options-là pour des raisons purement économiques de son entreprise.

1380

C'est dans ce sens-là que nous, on disait, bien, peut-être que c'est, entre autres l'approvisionnement à partir des Maritimes, le promoteur justifiait le rejet de ça, il a pas fait d'étude, rien. C'est qu'il disait que ce serait pas avantageux économiquement pour eux de faire ça, sauf que nous, on se dit, c'est sûr que les entreprises font pas d'analyse coûts-bénéfices très très intéressants au niveau social et environnemental mettons, et puis donc on se disait que s'il y avait des analyses qui tenaient compte de l'environnement et de la population, eh bien, peut-être que ces alternatives d'approvisionnement là deviendraient intéressantes à ce moment-là pour les Québécois finalement.

1385

1390

Peut-être que ça serait moins avantageux économiquement pour cette entreprise-là, mais pour nous, au bout du compte, avec tous les impacts environnementaux et sociaux, eh bien, peut-être que ça pourrait être plus avantageux finalement pour la société en général.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1395

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

Page 12 de votre mémoire, bon, votre jugement sur disons la justification du projet, j'ai souligné ça:

1400

"On constate donc que l'enjeu de l'implantation d'un terminal méthanier au Québec tient davantage à des considérations économiques pour les consommateurs de gaz naturel qu'à une sécurisation à long terme des besoins énergétiques du Québec."

1405

Donc comment je dois interpréter cette ligne-là? Parce que des consommateurs de gaz naturel étaient une source d'énergie, si c'est des considérations qui allaient être positives pour ces consommateurs de gaz naturel, donc par ricochet, ça vient pas un peu sécuriser à long terme, s'il y a un avantage économique, donc est-ce que ça vient pas sécuriser à long terme les besoins aussi parallèlement à ça, parce que si la ressource devient rare, c'est là que les prix montent?

1410

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE GAUDREULT:

Excusez-moi, je vais vous demander de répéter, j'ai manqué le début de votre question, désolée.

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

En page 12 en bas, vous dites:

1420

"On constate donc que l'enjeu de l'implantation d'un terminal méthanier au Québec tient davantage des considérations économiques pour les consommateurs de gaz naturel qu'à une sécurisation à long terme des besoins énergétiques du Québec."

1425

Bon, si on parle des consommateurs de gaz naturel, s'ils y voient un avantage économique, c'est parce que le gaz est à meilleur prix. Si le gaz est moins disponible, bien, il pourrait être plus cher. Donc il y a pas de relation entre les deux (2), en disant, ça représente en quelque sorte néanmoins s'il y a un avantage économique, c'est parce que ça présente aussi une sécurisation à long terme des besoins énergétiques, si les clients y voient un avantage économique?

1430

Il y aurait pas une petite contradiction?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE GAUDREULT:

1435

Moi, j'avais écrit ça au sens où, d'accord, puis même à ça, c'est pas prouvé que les prix vont baisser parce qu'on a subitement une nouvelle source d'approvisionnement, là.

1440 Mais moi, ce que je voulais dire par là; c'est que dans le fond, on va implanter un projet de port méthanier ici pour quelques consommateurs de gaz naturel, mais ça viendra pas nécessairement sécuriser. C'est au sens où les promoteurs puis les gens, les partisans de l'importation de gaz naturel liquéfié brandissent la menace qu'on va manquer d'énergie, puis qu'on va geler, on va tous geler l'hiver, c'est dans ce sens-là que je disais ça.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, dans le terme sécurité, diminuer, vous êtes pas d'accord, vous êtes pas d'avis que ça diminuerait un risque éventuel de pénurie, autrement dit ça changerait rien, c'est comme ça qu'on doit l'interpréter?

1450

PAR M. GAËTAN MALENFANT:

1455 Bien, la deuxième réponse, c'est que ce qu'on nous dit, c'est que le gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien serait peut-être moins acheminé au Québec. Les projets de terminal méthanier à Gros-Cacouna notamment serviraient à compenser ce manque-là en provenance de l'Ouest.

1460 Mais ce qu'on dit essentiellement, c'est qu'on a actuellement du gaz, on en a suffisamment, et c'est juste une question de marché qui serait différente, là. Nous, on pense que tant qu'on est au Canada, le pays devrait d'abord s'assurer que l'ensemble des provinces ont accès à une ressource naturelle canadienne avant de l'exporter aux États-Unis par exemple.

1465 Ce qu'on nous a laissé entendre en première partie des audiences, c'est que le gaz actuellement produit dans l'Ouest pourrait servir soit à l'exportation aux États-Unis, en Ontario ou à être destiné à la production de pétrole dans les sables bitumineux. Donc nous, on dit, dans le fond, on n'est pas plus sûre à long terme si on en importe via le fleuve Saint-Laurent actuellement.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

1475 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Vous avez dans le bout de la page 17 de votre mémoire un questionnement, vous en avez fait part d'ailleurs, sur les bénéfices à retirer pour les municipalités et les dépenses que ça pourrait entraîner.

1480 En fait, vous avez plusieurs interrogations par rapport à ça. Mais quelles sortes de dépenses à votre avis pourraient être assez contraignantes pour que la Municipalité n'y trouve pas son compte?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE GAUDREAU:

1485 C'est une autre chose que j'ai énumérée. Je sais pas si tu as repéré l'endroit, Gaëtan?

PAR M. GAËTAN MALENFANT:

1490 De mémoire, je vous dirais qu'essentiellement, on a lu l'étude de Harpswell qui a été faite aux États-Unis, la communauté qui a rejeté un des projets. Essentiellement leur étude mentionnait qu'en calculant tout, finalement au bout du compte, la population n'est pas nécessairement gagnante et que ça finit par gruger l'ensemble des redevances qui sont promises par les promoteurs.

1495 Donc que ce soit des dépenses d'infrastructures, de routes, d'aqueducs, d'égouts, etc., la dévaluation des maisons, donc la perte de revenus en taxes foncières. On reçoit d'une main une redevance mais d'un autre côté, on peut en perdre.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1500 OK, c'est par analogie avec un exemple existant, mais vous n'avez pas identifié spécifiquement d'enjeu ou de point par rapport à ce projet-là. C'est la liste dont vous nous faites part, là?

PAR M. GAËTAN MALENFANT:

Bien oui, essentiellement.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

OK, d'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

1520

CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup, monsieur Normand Gervais.

1530 Bonsoir, à vous la parole.

PAR M. NORMAND GERVAIS:

1535 Bonsoir, merci. Alors je représente le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup. Alors je suis membre du conseil d'administration et je suis aussi chirurgien, directeur du programme de lutte au cancer dans le centre hospitalier.

1540 Alors je vais faire la lecture de notre mémoire et pour accélérer, je vais peut-être passer des petits bouts, parce que c'est assez long, puis il commence à être tard!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, premier paragraphe, deuxième ligne

1545 Alors nous sommes maintenant des centres de santé et non des hôpitaux qui ne font que traiter des maladies, comme vous savez, au Québec, suite à cette loi.

LECTURE DU MÉMOIRE

1550 **Page 2, premier paragraphe, fin**

L'interrogation de notre conseil d'administration et le fait que je sois ici ce soir, c'est l'arrivée du projet du port méthanier à Gros-Cacouna qui risque de modifier ces conditions actuelles, compte tenu entre autres de nos budgets limités.

1555

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, fin du deuxième picot

1560 C'est sûr, lors du début de ces audiences, on a eu des remarques au conseil d'administration par rapport à certains comportements. On est inquiet par un certain manque de transparence, surtout par rapport à toutes les questions que le public posait devant la Commission, particulièrement sur les aspects sécurité.

1565 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 2, fin du troisième picot

1570 Car vous savez qu'on a un rôle important au Centre de santé et des services sociaux en ce qui concerne la sécurité de notre population, parce qu'on a beau parler d'évacuation, bien, quand on évacue, on évacue chez nous.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, fin

1575 Dans les prochaines minutes, je vais faire un résumé de ces différents impacts par rapport à l'arrivée du port méthanier. J'élaborerai pas trop sur l'enjeu planétaire, mais on le sait assez, et puis nous, on commence déjà à en voir les effets. On s'attendait que la menace des gaz à effet de serre arriverait dans les centaines prochaines années, mais déjà, tout le monde
1580 le sait, et maintenant c'est une réalité pour tout le monde, on le voit juste avec les changements climatiques.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, premier paragraphe, fin

1585 Je vous réfère au document de la Santé et des Services sociaux du Québec sur le mémoire qui a été présenté par docteur Alain Poirier directeur national à Santé publique en janvier 2005 sur le mémoire qu'il avait présenté et qui s'appelle "Gérer l'offre, mais aussi la
1590 demande: une politique publique favorable à la santé", puis ça avait été présenté à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité et l'avenir énergétique. Alors on fait référence dans notre mémoire à ce document-là particulièrement.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, quatrième paragraphe, troisième ligne

1600 Alors on a déjà vu dans notre budget à l'hôpital des répercussions, alors c'est un peu aberrant.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, quatrième paragraphe, fin

1605 Compte tenu des inconvénients que ça va emmener, au moins qu'on soit capable, les institutions comme nous, de pouvoir bénéficier et diminuer d'une certaine façon à un certain niveau la production de gaz à effet de serre.

1610 En ce qui concerne les enjeux locaux, ce sont des enjeux de santé publique qui ont une répercussion assez rapide, assez évidente sur notre population.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, avant-dernier paragraphe, fin

1615 On a vu dans les journaux récents qu'au Québec et au Canada, on a entendu parler du congrès de l'Association des audiologistes et orthophonistes. On minimisait beaucoup l'importance sur la santé publique des bruits industriels par rapport à ce qui se faisait en Europe, et je pense qu'il faut en tenir compte maintenant.

1620

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, premier paragraphe, fin

1625 C'est sûr quand on parle de bruit, il y a toujours une question de qualité du bruit, alors quand on parle de sons, bien, c'est sûr qu'ici, les gens qui viennent vivre dans le Bas-Saint-Laurent, il y a une différence entre le bruit des vagues et puis le bruit d'un moteur et il y a pas de comparaison à faire.

1630

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, troisième paragraphe, fin

Autant durant la construction que durant l'opération.

1635

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, "La qualité de l'air", deuxième paragraphe, troisième ligne

1640 Tout ça pourrait nous donner à ce moment-là, ça nous permettrait de vérifier la qualité de l'air, car on sait, on vous donne en référence dans notre mémoire, quand on sait qu'il y a une augmentation des particules de matières en suspension, une augmentation des maladies respiratoires et cardio-respiratoires et aussi l'apparition de cancer.

1645

Le docteur Pouliot qui représentait la Santé publique nous a parlé d'un modèle qui est distribué, un modèle de logiciel qui est distribué par Santé Canada qui s'appelle AQBAT, qui nous permettrait une meilleure compréhension des risques divers associés à la qualité et à la dégradation de l'air.

1650

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, "La solidarité de la communauté", deuxième paragraphe, fin

Qui sont revenus vivre ici pour la qualité de l'environnement.

1655

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5 "L'île Notre-Dame-des-Sept-Douleurs"

Un point particulier entre autres, car notre CSSS a une responsabilité à l'île de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

1660

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, fin

1665

Compte tenu de nos limites dans notre centre hospitalier et compte tenu aussi de notre éloignement et des conditions climatiques hivernales que nous devons déjà subir lorsque nous faisons des transferts lors de centres hospitaliers tertiaires.

1670

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, premier paragraphe, fin

Alors on est le seul centre hospitalier dans notre MRC et si on a besoin d'aide, nos autres centres sont à plus d'une heure, contrairement à l'établissement d'un port méthanier, disons près de Québec où on peut avoir accès à six (6) centres hospitaliers en dedans de quelques kilomètres; déjà pour nous, c'est problématique d'évacuer un polytraumatisé en hiver.

1675

1680

LECTURE DE LA CONCLUSION, page 7

Page 7, conclusion, premier paragraphe, septième ligne

Nous avons eu des discussions dans notre centre hospitalier, nous avons la responsabilité de trente-six mille (36 000) de population, notre MRC, et on nous dit qu'au mieux, il y aurait création de trente-six (36) emplois.

1685

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Monsieur Gervais, merci pour votre témoignage.

Monsieur Haemmerli.

1695 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui monsieur Gervais, c'était pas clair dans le mémoire, vous venez de le clarifier. Je veux juste le valider.

1700 Ce mémoire, c'est la position de votre conseil d'administration?

PAR M. NORMAND GERVAIS:

Du conseil d'administration.

1705

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Et sa position est à l'effet qu'on ne veut pas d'opération de nuit, même en période d'exploitation?

1710

PAR M. NORMAND GERVAIS:

Oui. C'est clair, c'est par rapport aux impacts négatifs sur la santé de notre population, les impacts du bruit.

1715

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

C'est ça, c'est ce que je voulais clarifier, merci beaucoup.

1720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, nous vous remercions pour votre témoignage.

1725

GÉRARD MICHAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Nous allons maintenant inviter monsieur Gérard Michaud.

Bonsoir monsieur Michaud.

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1735

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

1740

Je demeure à Cacouna depuis sept (7) ans et j'ai choisi Cacouna à cause de ses paysages magnifiques. Je suis retraité de la Fonction publique depuis trente-deux (32) ans où j'ai travaillé dans l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE

1745

Page 6, troisième paragraphe "... marais de Gros-Cacouna"

Je parle seulement entre le grand bassin et la route 132. Ce n'est pas du terminal pour la direction de l'est, c'est seulement sur les terres domaniales du gouvernement du Canada.

1750

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, avant-dernier paragraphe, fin

1755

J'ai inclus dans mon mémoire justement la Proclamation royale de 1763 que vous pouvez prendre connaissance.

LECTURE DU MÉMOIRE

1760

Page 8, première ligne

C'est une brochure qu'ils nous ont remise lors des journées thématiques. Il est mentionné entre autres, à la problématique 2:

1765

"Nous aidons nos clients à comprendre, intégrer et maîtriser la nouvelle réalité du risque."

Ça, c'est le message que DNV passe à Énergie Cacouna.

LECTURE DU MÉMOIRE

1770

Page 8, fin

Entre autres, le questionnement sur les redevances avec la Municipalité de Cacouna que je cite dans mon mémoire. Demain le 14 juin, j'assisterai à une séance de la commission parlementaire à Québec sur ce projet de loi privé numéro 205 où je déposerai un dossier.

1775

1780

En terminant, j'attire votre attention surtout particulièrement dans la deuxième partie de la section 5 de mon mémoire, "Au cœur d'un milieu fragile". Vous trouverez dans les dix-neuf (19) chapitres énumérés les problématiques des impacts et les questionnements dont je n'ai pas reçu de réponses à mes préoccupations, autant des ministères concernés que du promoteur.

Voici la liste des chapitres!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, V, "Au cœur d'un milieu fragile"

1785 **Page 3, fin**

Et enfin, 19, un addenda, pour votre information, de la correspondance que j'ai effectuée aux différents ministères et autres organismes.

1790 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Merci monsieur Michaud. Je voudrais tout d'abord souligner, j'ai pris connaissance des deux (2) cahier anneaux que vous nous avez envoyés, donc c'est une information substantielle.

1800 Malheureusement, étant donné que ces documents-là sont des cartons couleur, il y a aussi des livres avec des droits d'auteur, ça fait que la Commission n'était pas en mesure d'en faire des copies, alors ces deux (2) cahiers-là sont conservés à notre centre de Québec dans le centre de documentation.

1805 D'ailleurs j'en reparlais tout à l'heure entre les deux (2) sessions pour voir, c'est une petite mine d'information qu'il y a là-dedans, je veux quand même souligner votre travail, sans faire de discrimination pour les autres mémoires, là. On se demandait de quelle façon, parce que normalement, le BAPE garde une copie archivée, et ça se retrouve dans un entrepôt, et je me demandais, bon, s'il y avait une façon qu'on pouvait garder ça dans nos bureaux, là.

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1810 Pour les générations futures!

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Et en tout cas, au moins pour les années futures. Parce qu'il y a beaucoup d'information intéressante concernant le secteur de Cacouna.

On va essayer de trouver une façon de pouvoir garder ces documents-là accessibles.

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1820 Mais j'ai donné ce soir à monsieur Jacques Grondin et à madame Gélinas un CD sur PDF. Il y a une grosse partie qui se trouve à être facilement accessible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

OK. Donc il y aurait certains documents. C'est une autre question qu'on se posait aussi, si vous aviez des sections qui pouvaient être...

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1830

Oui, je comprends votre problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Excellent.

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1840

Pour les générations futures, les générations futures ne nous jugeront pas sur nos intentions mais sur nos réalisations, sur la qualité et sur la richesse de l'environnement que nous leur aurons légué.

Ça, c'est une phrase de Louis Guay, auteur et professeur au Département de sociologie de l'Université Laval.

1845

Ça couronne mon travail!

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Alors bien entendu, on va continuer à regarder vos documents aussi, on n'a pas eu le temps de tout regarder, la mine d'information. Je vous dis, j'ai eu le temps de regarder les différentes sections que vous avez énumérées d'ailleurs.

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1855

Il y a beaucoup de questions, puis je craignais ce soir de recevoir des questions, ça fait que je vous pose plutôt des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

C'est ça, effectivement, beaucoup d'ouvrage pour nous en perspective.

Alors je vous remercie pour votre information et votre témoignage.

1865 **PAR M. GÉRARD MICHAUD:**

Merci beaucoup.

1870

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉBARDEURS, LOCAL 2033

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Nous allons maintenant inviter l'Association internationale des débardeurs, le Local 2033, monsieur Damien Dubé.

Bonsoir messieurs. Si vous voulez vous identifier, vous avez quelqu'un qui vous accompagne!

1880

PAR M. RÉGIS D'AMOURS:

Régis D'Amours débardeur.

1885

PAR M. DAMIEN DUBÉ:

Il est aussi vice-président de l'Association.

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

1890

LECTURE DU MÉMOIRE

1895

À cela, je voulais rajouter quelque chose. Cet après-midi, j'ai entendu un jeune homme qui parlait de l'exode des jeunes. Vous lui avez posé une question, puis à mon idée, il a pas répondu comme moi.

1900

Nous, en 1990, on a eu cent six (106) navires. On était quatre-vingt-dix (90) employés. Parmi les quatre-vingt-dix (90), on avait cinq (5) ou six (6) pères dont les enfants travaillaient avec eux autres. Aujourd'hui en 2001, nous sommes vingt et un (21). Les fils ont disparu, ils sont plus à l'emploi, puis les pères aussi en bonne partie. C'est ça l'exode des jeunes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905

Je vous remercie.

Justement, concernant l'emploi, bon, des débardeurs au port de Cacouna, en période de construction, bon, on peut voir, étant donné que des navires pourraient apporter de la

marchandise dans l'installation portuaire, donc on peut concevoir que les débardeurs auraient un rôle important à jouer à ce moment-là.

1910

Mais en période d'exploitation, est-ce qu'il y a un rôle que vous entrevoyez pour votre local?

PAR M. DAMIEN DUBÉ:

1915

Je n'en vois pas. Exception faite peut-être, si je gratte un petit peu, de l'amarrage des navires, parce qu'on a une expertise à l'amarrage de navires. Dans le méthanier, on n'a pas – nous autres, c'est plus à long terme, le développement du parc industriel qui peut nous emmener de l'eau à notre moulin. Parce que là, il faut pas se leurrer. Les débardeurs sont sur un respirateur artificiel. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la masse salariale vient de d'autres ports.

1920

Ce soir même, au moment où ce que je vous parle, j'ai de mes membres qui travaillent à Matane et à Portneuf. Notre employeur est bien smart, il nous envoie dans les autres ports, mais ça va faire un temps. À un moment donné, il va dire c'est fini, puis nous autres, c'est fini.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, vous dites que vous êtes plus que vingt et un (21), je crois?

1930

PAR M. DAMIEN DUBÉ:

Oui.

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

Que plusieurs vont travailler, de ces vingt et un (21) là vont travailler à l'extérieur actuellement?

1940

PAR M. DAMIEN DUBÉ:

Oui, dans les vingt et un (21), je vais vous répéter, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la masse salariale des débardeurs de Gros-Cacouna provient de ports extérieurs.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, on comprend bien le message.

Nous vous remercions pour votre témoignage.

1950

PAR M. DAMIEN DUBÉ:

Merci beaucoup.

1955

GILLES NADEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Nous allons maintenant inviter monsieur Gilles Nadeau.

Bonsoir monsieur Nadeau.

1965

PAR M. GILLES NADEAU:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

1970

Je suis technicien forestier et j'ai beaucoup d'intérêt pour tout ce qui touche la nature et l'environnement. Et j'ai des intérêts très marqués pour la science et ses développements.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, premier paragraphe, deuxième ligne

1975

La production des gaz à effet de serre diminueront d'environ vingt-cinq pour cent (25 %) par rapport aux autres énergies fossiles.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, fin

1980

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Merci monsieur Nadeau.

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1990

Monsieur Nadeau, vous êtes venu interroger en première partie sur le bruit, on se souvient de trois (3) choses qu'on a essayé de clarifier. Il y en a une que j'aimerais clarifier ce

soir, c'est par rapport au bruit actuel du port, pour qu'on puisse apprécier ce qui se passe maintenant.

1995

Alors si vous avez des commentaires sur les niveaux de bruit, sur la fréquence?

PAR M. GILLES NADEAU:

2000

OK. Pour ce qui est du bruit du port, il est très peu utilisé présentement, et le niveau de bruit, ça arrive mettons pas très souvent. On va l'entendre, quand ils transportent de la ferraille, mettons, on l'entend. Mais la plupart du temps, c'est très minime qu'on l'entendrait.

2005

Mais pour Énergie Cacouna, leurs chiffres sont tellement proches du bruit ambiant qu'ils ont pris au mois de novembre, un mois très venteux en passant, puis c'est pas vraiment le bruit qu'on entend en été ici. Habituellement, c'est plus calme que le mois de novembre, c'est un des mois les plus venteux à Cacouna.

2010

Ça veut dire que leurs chiffres, comme ils sont proches présentement du chiffre du bruit ambiant qu'ils nous donnent pour notre endroit ici, le bruit au point A4, c'était quarante-deux (42 dBA), puis eux autres, c'était trente-neuf (39 dBA) ou quelque chose du genre, mais ça, c'est ramené sur des chiffres de douze (12) heures. Ce qui fait que quand les moteurs sont arrêtés, tu les entends pas, mais ils marchent la plupart du temps, on va l'entendre beaucoup plus souvent et de très loin, le bruit des moteurs des méthaniers, même en pleine nuit.

2015

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Ça, j'ai compris, j'ai compris la teneur du mémoire. Moi, c'était plus par rapport à ce qui se passe actuellement.

2020

Mettons, hier après-midi, on était sur la montagne, bon, il y avait des opérations au port, on les entendait. Je sais pas si chez vous, c'était perceptible, puis à quel niveau?

PAR M. GILLES NADEAU:

2025

Je peux pas répondre, je travaille, j'ai travaillé à l'extérieur.

2030

Mais normalement, j'entends, mais ça arrive assez peu souvent que c'est assez dérangeant. Mais un bruit comme le port méthanier, ce serait un bruit constant à la journée longue. Là, je suis certain – d'ailleurs si ça entrainait, moi, je suis à peu près sûr que je vais quitter la région, parce que je suis venu ici pour la quiétude du site, la beauté; puis tout qu'est-ce que je suis venu, il disparaîtrait.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2035

Merci monsieur Nadeau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

Alors merci monsieur Nadeau pour votre témoignage.

NATURE QUÉBEC/UQCN

2045

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter Nature Québec/UQCN, messieurs Harvey Mead et Ron Tiffany.

2050

Bonsoir messieurs, à vous la parole.

PAR M. HARVEY MEAD:

2055

Bonsoir. Moi, je suis ici à titre de responsable de la commission énergie de Nature Québec/UQCN et Ron Tiffany en est membre.

2060

Je voudrais quand même préciser que monsieur Tiffany a trente-deux (32) ans d'expérience dans le domaine des hydrocarbures dont dix-sept (17) ans avec Petro-Canada, un des promoteurs du projet. Il est à la retraite de Petro-Canada depuis six (6) ans et n'a eu aucun contact formel avec.

2065

Je vais résumer assez brièvement ce qu'on a essayé de mettre ensemble. Il y a plusieurs de nos commentaires qui recourent ceux des autres intervenants.

2070

Le premier point, c'est qu'on a regardé l'intérêt de voir Cacouna comme source de gaz pour l'exportation en Ontario ou pour exportation vers les États-Unis, et on sait pas par quel pipeline, et on ne voit pas, selon ce qu'on voit pour le développement en Amérique du Nord, on ne voit pas un intérêt pour une exploitation vers ces deux (2) destinations.

2075

En ce qui concerne les besoins au Québec, on voit une demande assez restreinte en termes de croissance, il n'y a que la centrale de Bécancour qui va générer deux cent millions de pieds cubes (200 M pi³) par jour lorsqu'elle va être mise en opération en septembre. À part de ça, ça semble être assez stable.

2080 Devant ces analyses, on prétend qu'il y a de la place pour un port méthanier, mais juste un, et le problème devient donc: comment décider où devrait se situer un tel port! Sans aller dans une répétition de ce qu'on a pu vous dire au mois de mai, on est devant une situation où le gouvernement d'ici quelques mois va avoir des recommandations du BAPE sur deux (2) projets de ports méthaniers alors que nous concluons qu'il y a place pour un seul et dès les prochains jours, nous allons contacter le ministre de l'Environnement pour lui demander de permettre au processus de porter un jugement sur une comparaison des deux (2) projets, Rabaska et Énergie Cacouna.

2085 Dans le mémoire, nous mentionnons Grande-Anse, mais honnêtement, ce serait l'idéal, mais il y en a deux (2) qui arrivent à peu près en même temps et qui méritent d'être comparés, en présumant que juste un va passer.

2090 Le gouvernement, d'ailleurs dans sa Stratégie énergétique, dit que l'évaluation de ces projets-là va être faite d'une façon la plus rigoureuse qui soit, et on souligne, comme nous avons déjà dit, que ce n'est pas très rigoureux d'éviter une analyse stratégique d'un programme finalement dans l'ensemble d'au moins deux (2) projets, avant de procéder à une prise de décision.

2095 On dirait que ça devrait inclure le gazoduc par contre, et c'est ça qui a été mentionné par plusieurs autres et que nous déplorons depuis un an et plus. La comparaison devrait se faire sur une série de critères, en présumant ou en tout cas en visant l'acceptabilité de la part de la communauté d'accueil.

2100 Il y a clairement les impacts locaux sur les emplois, l'économie locale et l'environnement local, il y a plusieurs intervenants qui se sont exprimés là-dessus. On ajouterait seulement que porter un jugement sur les emplois en période de construction manque vraiment de pertinence lorsqu'il s'agit d'une infrastructure qui va durer des décennies et alimenter donc la société avec un produit pendant cette période-là.

2105 Il y a clairement la question de la sécurité des opérations maritimes, plusieurs encore une fois en ont parlé. De ce côté-là, on ajouterait qu'on vous encourage fortement à enquêter sur les contrats d'approvisionnement des promoteurs.

2110 On dit ça au pluriel, il y a le promoteur Énergie Cacouna, mais il y a aussi les promoteurs de Rabaska, vous serez peut-être pas les commissaires pour cette audience-là, mais il nous paraît essentiel que vous regardiez la qualité de ces contrats et les questions de transport, parce que les distances étant très grandes, le nombre de bateaux nécessaires sera assez élevé, on estime à six (6), c'est des facteurs importants pour porter un jugement sur la
2115 qualité du projet dans son ensemble.

Il y a, pour les installations terrestres et en rives, la question d'un événement possible et là, nous ne portons pas de jugement, mais justement, nous croyons que c'est le mandat de la Commission de porter une attention particulière à cette sorte de question.

2120

Et finalement, il y a la question des infrastructures. L'intérêt, il y en a plusieurs qui disent qu'il faudrait avoir quand même un accès au gaz ici dans la région pour que ce soit justifié d'avoir ces impacts dans la région. Donc toute la question de distribution et où va le gazoduc. Est-ce qu'il va vers les Maritimes, est-ce qu'il va vers Québec, on présume vers Québec, mais rien de sûr dans l'absence d'un gazoduc associé au projet.

2125

Finalement, comme critère, il y a la question du prix. Le gaz actuellement comporte un prix bien encadré et qui est assez transparent en termes de comment il est développé et comment il est déterminé. L'arrivée de ce gaz de l'étranger n'entrera pas dans cet encadrement-là et donc, il n'y a rien jusqu'à date que nous voyons qui va permettre de savoir comment le prix va être calculé, donc quel est le prix d'achat, quel est le coût de transport, etc.

2130

Donc nous vous suggérons de regarder avec soin comment on pourrait encadrer le prix pour qu'il soit un prix équitable, qu'il y ait pas de bénéfices indus de la part du promoteur éventuel.

2135

Alors ça, c'est ce que nous pensons être la série de critères pour au moins deux (2) projets pris ensemble pour porter un jugement et en choisir un.

2140

Pour le reste, nous sommes de l'avis, avec dix-sept (17) terminaux approuvés maintenant en Amérique du Nord dont deux (2) dans les Maritimes et avec les cinq (5) terminaux qui existent déjà et une autorisation pour une augmentation de soixante pour cent (60 %) de leur capacité, il ne nous paraît pas même incontournable qu'il y ait un site ici au Québec pour assurer l'approvisionnement.

2145

Donc nous vous encourageons à insister pour que le site choisi, s'il y a un projet retenu, que le site soit vraiment regardé sous plusieurs angles avant de faire votre avis au ministre de l'Environnement.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Mead, je vous remercie pour votre témoignage. D'ailleurs c'était une question que je voulais vous poser, après avoir lu votre mémoire, vous m'avez répondu que vous allez adresser une demande au ministre. Parce que vous comprenez, vous connaissez bien la procédure, sur Cacouna-Rabaska, normalement c'est des commissions, disons, elles sont séparées, elles sont indépendantes, les commissions ne peuvent pas travailler en collégialité, c'est des délibérations de commissions séparément.

2155

2160 Ça veut dire que si un projet comme ça était examiné, ce serait par une même commission, donc qui examinerait Cacouna, qui examinerait Rabaska et peut-être éventuellement le gazoduc. Donc c'est une petite précision que je voulais apporter.

2165 Un autre point aussi, vous mentionnez concernant les contrats d'approvisionnement. Nous, ce que nous comprenons à ce stade-ci, c'est que Petro-Canada n'a pas signé de contrat d'approvisionnement ferme et qu'il est en négociations. C'est ce qu'on a compris dans l'information quand on fait le suivi.

2170 Mais si vous pensez, vous pouvez nous apporter des précisions effectivement, s'il y a quelque chose qui semble plus attaché que ça, la Commission pourrait requestionner le promoteur à cet effet-là.

Est-ce que vous avez des informations additionnelles à nous communiquer qui pourraient à ce moment-là justifier que la Commission réadresse des questions au promoteur?

2175 **PAR M. RON TIFFANY:**

2180 C'est plus une question d'une disponibilité du produit qui existe aujourd'hui. On n'a pas beaucoup de marché qui est établi, on appelle un "spot market" qu'on dit en anglais pour le produit d'énergie, et ça arrive de loin. On a besoin d'une infrastructure pour livrer ça.

Et pour faire un projet qui est très libre, pour nous autres, c'est nécessaire de voir le fournisseur qui a une place pour surveiller le marché, parce que c'est pas clair, c'est un peu établi, ce service aujourd'hui.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2190 Mais par contre, on peut toujours adresser des questions au promoteur, mais comme je vous ai dit tout à l'heure, en l'absence de contrat ferme, c'est difficile pour nous de demander des documents disons qui n'existent pas.

PAR M. HARVEY MEAD:

2195 Dans notre proposition, c'est que vous ne devriez pas fournir un avis favorable à un projet qui ne vous a pas convaincus qu'il y a un approvisionnement assuré. On est en train de parler d'une façon de s'insérer dans une Stratégie énergétique du Québec à assez long terme pour son approvisionnement en gaz, et si vous n'êtes pas capables de vous convaincre que le projet s'assure de son approvisionnement, nous disons que c'est pas un projet que vous devriez recommander.

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, si la source n'existe pas, bien en fait, on pourrait présumer que le promoteur ne prendra pas un risque financier de construire un terminal – bien c'est comme les gens nous disaient! Les gens ne peuvent pas concevoir, bon, les gens sont venus présenter des opinions aujourd'hui, ne conçoivent pas le terminal méthanier sans le gazoduc et l'inverse aussi.

Donc c'est inconcevable non plus un terminal méthanier sans gazéification, sans l'usine de liquéfaction.

2210

PAR M. HARVEY MEAD:

Sauf que nous sommes ici à Cacouna avec un port construit en 81, je pense, et qui a à peu près deux (2) employés, alors je sais pas combien ça a coûté il y a vingt-cinq (25) ans, mais ce que nous disons, il y a des compagnies qui peuvent se tromper. Et que votre responsabilité devrait inclure un regard sur la qualité de l'ensemble de son projet.

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, vous faites un appel à la prudence dans ce contexte-là.

2220

PAR M. HARVEY MEAD:

La communauté veut pas d'éléphant blanc par-dessus celui qui existe déjà.

2225

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Bernard.

2230

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Pourriez-vous être un peu plus spécifique à l'égard de votre affirmation que vous voyez pas d'intérêt dans le marché du gaz naturel en Ontario et le nord-est pour du gaz qui arriverait de l'est par...

2235

PAR M. RON TIFFANY:

Quand la discussion vis-à-vis le besoin d'un port ici a commencé il y a quelques années, on n'a pas eu beaucoup de support pour les ports de ce type dans l'Amérique du Nord et il y a beaucoup de choses qui ont changé depuis. Aujourd'hui, on a presque plus que soixante (60) projets en train de se développer dans l'Amérique du Nord, on a quatre (4) fois la capacité de

2240

produire le gaz naturel dans le pays du Canada, si on prend le total de tous les ports qui sont en train de se développer.

2245 Les ports qui vont être mis en place, qui vont être placés près des gros marchés, comme dans le nord-est, sur les lignes de transport qui existent déjà sur la côte du nord-est, dans le système d'injection de "Gulf Coast" qui est là, puis un changement dans l'infrastructure qui arrive aujourd'hui, la capacité de rencontrer le manque produit en Amérique du Nord, ça va être sur des prix.

2250 On arrive dans le point de considérer comme en Ontario qui doit survivre par Québec, c'est pas nécessairement le cas, parce que si on a le produit qui arrive de derrière pour remplir le système et pour établir la balance du produit en Amérique du Nord, on va avoir le produit qui est plus proche des centres d'approvisionnement dans l'Ouest canadien, dans le Sud-ouest des États-Unis, pour servir le marché qui sont plus centrés dans le pays.

2255 Et la livraison des importations, ça va arriver sur l'extérieur du pays, sur les grands centres, les points de fournissement ou aux points d'injection dans le "Gulf Coast".

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous vous remercions pour votre témoignage, merci.

2265

**DROIT DE RECTIFICATION
DANIELLE PITRE**

2270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous avons quelqu'un qui a invoqué son droit de rectification, je vais demander à madame Danielle Pitre de s'avancer.

2275 **PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Bonsoir. Je serai brève.

2280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2285 J'ai voulu apporter une précision suite à l'intervention de monsieur Gervais qui était là pour l'hôpital de Rivière-du-Loup, qui vous a parlé des mesures de sécurité quant à l'île Verte.

2290 Il a mentionné une population sur l'île qui est erronée, puis comme c'est une question qui est importante pour nous, je voudrais qu'on s'assure qu'on a les bons chiffres et qu'on sait exactement ce qui est en cause.

2295 Alors la population de l'île Verte est pas composée de trente (30) personnes l'hiver et deux cent cinquante (250) l'été, mais plutôt de quarante (40) l'hiver et trois cents (300) l'été, villégiateurs tout l'été qui sont là à temps plein, plus dix mille (10 000) visiteurs par été, qui nous mène à une moyenne de population sur l'île à cinq cents (500) personnes par jour.

2300 En plus de ça, on a une activité spéciale à chaque année lors de la grande marée du mois d'août qui est le sentier de la "bouette". Ce jour-là, on peut compter jusqu'à huit cents (800) personnes sur l'île.

2300 Alors c'est sûr qu'on est loin des chiffres qu'on a entendus tout à l'heure, je voulais que ce soit clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Très bien, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2310 L'activité, c'est celle qui consiste à traverser...

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2315 À pied, oui. D'ailleurs, la participation à cette activité-là est limitée par l'organisation à quatre cent cinquante (450) à cinq cents (500) personnes, à cause de la capacité limitée qu'on a de ressortir les gens par bateau lors de la marée suivante.

2320 Mais autrement, on aurait plus de gens que ça encore, on refuse beaucoup beaucoup de monde à chaque année.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Merci beaucoup.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2325

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Très bien, merci.

MOT DE LA FIN

2335

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ceci met fin à la troisième séance de l'audience publique portant sur la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

2340

Nous reprenons la séance demain après dîner, à treize heures trente (13 h 30). Alors je vous invite à participer aux travaux de la Commission demain. Bonne soirée.

2345

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

2350

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2355

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.